

PERMIS : CODE + CONDUITE BOÎTE MANUELLE (B) ET BOÎTE AUTOMATIQUE (B78)

Réglementation et organisation :

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et des pressions sociales.

Objectif de qualification :

A l'issue de la formation, l'élève est capable de se présenter et de réussir l'épreuve théorique générale et l'épreuve pratique du permis de conduire catégorie B ou B78.

Objectif pédagogique de la formation :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de se présenter aux examens théoriques général et pratique du permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur relevant des catégories B pour la boîte manuelle ou B78 pour la boîte automatique comme définies dans le Code de la Route.

Public concerné et Prérequis :

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie B sur la route : particulier, salarié, demandeur d'emploi, être âgé de 17 ans minimum.

L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande d'inscription au permis de conduire auprès de l'ANTS (<http://ants.gouv.fr>).

Le programme de formation est conforme au référentiel de formation REMC.

Compétences visées et résultats attendus :

- L'apprenant doit acquérir les différentes compétences nécessaires pour l'obtention de l'examen théorique général et l'examen pratique du permis de conduire (conformément à la réglementation).
- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.
- Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Programme de formation :

- **Une évaluation de départ obligatoire** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- **Une formation théorique** pour la préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des tests et/ou cours de code sur les différents thèmes de l'examen (règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements-dépassements, arrêt-stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco conduite, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation).
- **Une formation pratique de 20 heures de conduite minimum obligatoire.**

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

Module 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul (mini 8h).

Connaître les principaux organes du véhicule et savoir effectuer les vérifications courantes.

S'installer et descendre du poste de conduite. Démarrer et s'arrêter à diverses allures. Diriger la voiture en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe, en adaptant allure et trajectoire.

Module 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales (mini 6 h).

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation

Adapter l'allure aux situations.

Détecter, identifier, et franchir les différentes intersections selon leur régime de priorité et changer de direction. S'arrêter et stationner en sécurité.

Module 3 : Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (mini 4 h).

Type de formation : continue

Référence de la formation : AE04

Durée : 6 mois maximum pour le code et 6 mois pour la conduite comprenant un forfait de 40h maximum dont 20 heures minimum de conduite légale obligatoire.

Tarif : 600 € montant net (*) comprenant la formation au code (2 à 4 sessions par semaine) limitée à 6 mois et un forfait de conduite de 40h maximum. 2 présentations à l'examen pratique. Non compris : l'inscription à l'examen du Code de la route.

Agrément dans le département :

- **GARD :** 18 Rue Pradier 30000 NIMES

Équipements :

Salles d'enseignements équipées de tableau blanc, écrans, vidéoprojecteur, multimédia, internet, véhicules « école » double commandes adaptés et réglementaires.

Personnes en situation de handicap nous contacter pour connaître l'aménagement possible.

Participant : Seul pendant les heures de conduite. Enseignement individuel ou collectif.

Modalités : Nous consulter ou visible sur notre site internet (Programme et tarifs).

L'inscription auprès de notre centre de formation peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place et selon les modalités de prise en charge. (Nous consulter).

(*) Association ACEE non soumise à la TVA article 293.B du CGI

Responsable de l'auto-école :
Nadine BIGEIRE

Directeur de l'association :
Philippe POURCHET

PERMIS : CODE + CONDUITE BOÎTE MANUELLE (B) ET BOÎTE AUTOMATIQUE (B78)

Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé.
Conduire en virage, en déclivité, à l'adhérence ou à visibilité réduite.
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.

Module 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (mini 2 h).
Préparer un déplacement et suivre un itinéraire de manière autonome.
Connaître les principaux facteurs de risque au volant, les recommandations à appliquer et les comportements à adopter en cas d'accident.
Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Pratiquer l'éco conduite.

Organisation de la formation :

Préalable :

- Évaluation initiale d'aptitude obligatoire.

Contenu formation :

- Partie code de la route : en présentiel et en e-learning (code en ligne) en complément.
- Partie pratique : la formation doit être de 20h minimum. Nous faisons un forfait de conduite de 40h dont 10h maximum sur simulateur.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Alternance d'exercices concrets, de mise en situation et d'apports théoriques.
- Mise en situation de réflexion.
- Tests et cours de Code de la route.
- Examens blancs Code de la route.
- Évaluation des compétences et de l'objectif travaillé à chaque fin de leçon. Ces éléments sont rentrés sur le livret numérique.
- Examen blanc conduite.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation orale ou écrite (tests de Code conforme à l'Examen Théorique Général « ETG », mise en situation conduite).
- Exposé théorique.
- Bilan intermédiaire et examen blanc conduite.

L'évaluation ETG validée par un examen.

L'évaluation finale des acquis théorie / pratique validée par le passage d'un examen devant un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Dispositif des suivis :

- Partie code de la route : feuille d'émargement, suivi sur logiciel informatique en salle de code, suivi e-learning, nombre de séries réalisées et l'évaluation du formateur.
- Partie pratique : feuille d'émargement et livret numérique rempli au fur et à mesure des sessions.

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés ...

Validation de la formation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Validation visée :

Titre du permis de conduire « permis B V.L. » ou « permis B78 V.L. ».

Qualification des formateurs :

Titulaire Bepecaser et titre professionnel. Autorisation d'enseigner en cours de validité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités, possibilités, difficultés dans le suivi de cette formation.

Taux de satisfaction élèves pour l'année 2023 : 100 %

Taux de réussite 2023 :

- Code de la route : 77,28 % de réussite pour 22 candidats présentés
- Conduite : 88 % de réussite pour 25 candidats présentés

Moyenne dans le Gard en 2023 :

- Code de la route : 52,50 %
- Conduite : 62,30 %

Documents à fournir :

- ePhoto numérique
- 2 enveloppes vierges timbrées (format DL)
- Justificatif d'identité (Pièce d'identité en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur, sinon une attestation sur l'honneur justifiant qu'il est hébergé depuis plus de 3 mois avec justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeur.
- ASSR2 ou ASR
- Certificat de participation à la journée d'appel (JAP) pour les 18/25 ans
- Attestations CAF et France Travail
- Règlement financier ou accord de prise en charge

Contact :

ACEE

Siège : 106 Rue Le Corbusier - ZI de Grézan - 30034 Nîmes Cedex 01

Auto-école : 18 Rue Pradier 30000 NIMES

Tél : 04 66 21 04 91

Email : acee.aes30@yahoo.com

Site internet : www.acee-nimes.fr

Siret : 399 085 158 000 75

N° déclaration d'activités : 76300520330

N° Agrément : I 15 030 0002 0 délivré par le Préfet du Gard.